

RAPPORT D'ANALYSE

Mairie de ST JEAN DE MAURIENNE
 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
 Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole «A».
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : SLA22-16921
 Identification échantillon : SLA2209-3662-1
 Analyse demandée par : ARS DT de SAVOIE
 Doc Adm Client : ARS
 UGE : 0124 - SAINT JEAN DE MAURIENNE
 Nom de l'exploitant : MAIRIE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE
 Nom de l'installation : ST JEAN DE MAURIENNE CHEF-LIEU Type : UDI Code : 000658
 PSV : 0000000694
 Point de surveillance : CENTRE HOSPITALIER (BONRIEUX)
 Localisation exacte : ACCUEIL LAVABO
 Département/Commune : 73 / SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
 Nature : Eau de distribution
 Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE Type Analyse : D103
 Motif du prélèvement : CS Type de visite : D1
 Prélèvement : Prélevé le 21/09/2022 de 12h55 à 12h55 Réceptionné le 21/09/2022 à 15h18
 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - J. Colombat
 Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520
 Flaconnage SAVOIE LABO

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe «*» correspondent aux limites de qualification. Pour décrire, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats. (incertitudes détaillées par le laboratoire et communiquées sur demande).
 Ce rapport annule et remplace tout rapport parvenu à l'essai précédemment.
 Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 21/09/2022 à 16h09

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain		Oui		Observation			
Démontage du buse-jet		Flamme		Observation			
Désinfection du point de prélèvement		Non		Observation			
Prélèvement sur fer pt		Millegueur		Observation			
Type de robinet							
Mesures sur le terrain							

Doc Adm Client : ARS

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	COFRAC
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation			9
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		9
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		9
Couleur (échantillon) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A		Acceptable
Odeur de fer (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annex C		Acceptable
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	19.2	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MIC-009		25#
Analyses microbiologiques						
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)		0#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7898-2		0
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)		0
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		9
Microorganismes aérobies à 36°C	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		9
Spores d'Anaérobies Sulfite-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 28461-2		0#
Caractéristiques organoleptiques						
Cobration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C		15
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annex C		Acceptable
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	270	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200
pH	8.19	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5
Température de mesure du pH	20.8	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523		9
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2#
Formes de l'azote						
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		0.10#

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation



Amélie CASSEIX
 Adjointe Responsable Microbiologie